

betsson

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Betsson.FR

Betsson.fr - Conditions Générales d'Utilisation (CGU)	
Version	1.2
Date effective	29.04.2024
Propriétaire du document	Département juridique et conformité
Contrôle de version	
Date de la prochaine révision	
<p>La procédure sera révisée sur la base suivante : au moins une fois par an et dans les circonstances suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> I. en réponse à toute modification de la réglementation et/ou de la législation applicable ; II. en réponse à des notes d'orientation générales ou recommandations émis par tout organisme compétent ; III. en réponse à toute mesure réglementaire prise à l'encontre d'un opérateur par une autorité de régulation ; IV. en réponse aux conclusions d'un audit interne ou externe pertinent ; ou V. sur demande de la direction de Betsson France. 	

1.	Préambule.....	5
2.	Création du compte joueur	5
2.1	Engagements préalables du joueur	5
2.2.	Absence de coût de gestion	6
2.3	Compte joueur provisoire.....	6
2.3.1	Modalités d’ouverture d’un compte joueur provisoire	6
2.3.2.	Attributs du compte provisoire	7
2.4	Confirmation du compte joueur	8
2.4.1.	Envoi des documents	8
2.4.2.	Vérification des documents ou pièces justificatives	8
2.4.3.	Clôture d’un compte joueur provisoire	8
2.4.4	Collecte de données.....	9
2.5	Compte joueur définitif.....	10
2.5.1.	Création du compte joueur définitif	10
2.5.2.	Attributs du compte joueur définitif.....	11
2.5.3.	Modifications des données.....	12
2.5.4.	Clôture d’un compte définitif	13
3.	Responsabilités	13
3.1.	Responsabilités du joueur.....	13
3.2.	Responsabilités de Betsson.....	14
3.3	Propriété intellectuelle	14
4.	Fonctionnement du compte	14
4.1.	Crédit des gains sur le compte joueur.....	14
4.2.	Consultation du compte joueur et modalités d’utilisation	14
4.3.	Sécurisation des avoirs du joueur par la société Betsson	15
4.4.	Monnaie utilisée	15
4.5.	Interdits de jeu.....	15
5.	Utilisation du Compte joueur	15
5.1.	Usage	16
5.2.	Paris non autorisés.....	16
5.3.	Outils tiers.....	16
5.4.	Cas de fraude ou de soupçon avéré de fraude	16
5.5.	Frais	17
6.	Bonus et abondements	18
7.	Démarche « Jeu responsable »	18

7.1. Stratégie de jeu responsable sur Betsson.fr :	18
7.2. Moyens mis en œuvre sur le Site	19
8. Fiscalité	19
9. Contrôle et vérifications	19
9.1. Vérifications par la société Betsson	19
9.2. Actions en cas de fraude ou tentative de fraude	20
10. Réclamations clients.....	20

1. Préambule

La société Betsson France (ci-après « Betsson ») est une société anonyme au capital de 37000 euros, dont le siège social est situé au 230 Route des Dolines, 06560 Valbonne, et est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grasse sous le numéro 917 704 074.

Betsson édite le site de paris sportifs en ligne dénommé Betsson.fr (ci-après “le Site”), accessible en langue française depuis l’adresse URL ci-après :

- <https://www.Betsson.fr>

ou via l’application Betsson disponible sur l’Apple Store et l’application Android Betsson (disponible en téléchargement sur le Site internet de Betsson).

La société Betsson a obtenu de l’Autorité Nationale des Jeux, (ci-après « l’ANJ »), un agrément portant le numéro **0061-PS-2023-09-21** l’autorisant à proposer légalement des paris sportifs en ligne.

Lors de la création d’un compte sur Betsson.fr, le joueur accepte expressément les présentes Conditions Générales d’Utilisation (ci-après « CGU »), ainsi que le Règlement des paris sportifs de Betsson.fr, et la Charte de confidentialité. Ces documents sont accessibles à l’adresse <https://www.Betsson.fr/conditions-generales>.

En cas de modifications des CGU, le joueur devra accepter la nouvelle version dès la première connexion au Site suivant les modifications. En cas de refus des présentes CGU ou de leurs modifications, le compte joueur devra être clôturé dans les conditions détaillées ci-dessous.

Tout litige qui résulterait de l’interprétation ou de l’exécution des présentes CGU sera soumis à la compétence des tribunaux français.

L’accès à Betsson.fr nécessite l’utilisation :

- D’un ordinateur muni d’un navigateur [soit Internet Explorer soit Firefox de Mozilla, soit Google Chrome] ;
- D’un téléphone mobile récent (Android - IOS) ou d’une tablette (Android - IOS)

2. Création du compte joueur

2.1 Engagements préalables du joueur

Toute personne souhaitant ouvrir un compte sur Betsson.fr pour parier doit impérativement respecter les conditions suivantes :

- être une personne physique ;
- avoir 18 ans révolus (interdiction aux mineurs même émancipés) ;
- être résident en France ;
- avoir pris connaissance et accepté les présentes CGU du compte joueur et en accepter l’application ;
- avoir pris connaissance et accepté le Règlement des paris de Betsson.fr et en accepter l’application ;

- reconnaître que le contrat de paris est réputé formé en France et régi par la loi française ;
- ne pas déjà avoir un compte ouvert sur Betsson.fr (y compris si le compte est inaccessible suite à une auto-exclusion ou une suspension temporaire du compte);
- ne pas être inscrit sur le fichier des interdits de jeu, en application de la réglementation en vigueur.

En créant son compte sur Betsson.fr, le joueur reconnaît avoir pris connaissance de ces CGU et y être lié. La société Betsson sera amenée à modifier ces CGU pour différentes raisons, comme par exemple tenir compte des modifications réglementaires ou des demandes pouvant émaner de l'ANJ ou toute autre autorité. Il est entendu que toute nouvelle version des CGU devra être acceptée par le joueur lors de la connexion à son compte suivant la modification. En cas refus, le compte joueur sera clôturé et l'accès aux services ne sera plus possible.

Il est rappelé, qu'une même personne physique ne peut être titulaire que **d'un seul compte ouvert**, qu'il soit provisoire ou définitif. Si plusieurs comptes Betsson.fr ont été ouverts par une même personne physique, Betsson clôturera, sans préavis, l'ensemble des comptes créés par le joueur.

2.2. Absence de coût de gestion

La gestion d'un compte joueur est gratuite. Seuls les coûts de connexion éventuels, lorsque le joueur accède à Betsson.fr notamment pour parier ou consulter son compte, ainsi que les éventuels frais bancaires qui découlent de l'utilisation de son compte bancaire sont à sa charge. En cas d'utilisation du compte joueur de manière contraire aux dispositions des CGU, des frais seront prélevés dans les cas prévus et selon les conditions détaillées à l'article 5.5 ci-dessous.

Le compte joueur n'est pas un compte bancaire et ne produit pas d'intérêts.

2.3 Compte joueur provisoire

2.3.1 Modalités d'ouverture d'un compte joueur provisoire

L'ouverture d'un compte sur Betsson.fr est effective immédiatement, mais le joueur reconnaît et accepte que celui-ci sera temporaire. Le compte est ainsi appelé : « **compte provisoire** ».

Pour ouvrir un compte provisoire sur betsson.fr, le joueur doit remplir tous les champs obligatoires du formulaire d'ouverture de compte. Ces champs comprennent notamment les coordonnées personnelles et bancaires du joueur, l'acceptation des présentes CGU qui incluent les règles de fonctionnement du compte provisoire et l'acceptation du Règlement des paris.



Le joueur garantit que ces informations sont correctes, complètes et à jour à la date de son inscription.

Dès l'ouverture d'un compte provisoire par un joueur, la société Betsson lui demande d'encadrer sa capacité de jeu par la fixation des limites d'approvisionnement de son compte et d'engagement des mises. Aucune opération de jeu ne peut être réalisée tant que le joueur n'a pas fixé ces limites.

Ainsi, le joueur doit obligatoirement définir plusieurs paramètres relatifs au jeu responsable :

- Définir la valeur maximale du montant cumulé des approvisionnements du compte réalisés par le joueur par période de sept (7) jours glissants ;
- Définir la valeur maximale du montant cumulé des mises effectués par le joueur par période de sept (7) jours glissants ;
- Définir le montant du seuil de reversement au-delà duquel ses gains seront automatiquement

reversés sur le compte bancaire déclaré lors de l'ouverture de son compte provisoire et dont les références ont été validées. Il est précisé que le montant de ce seuil de retrait automatique ne peut être inférieur à 15€ et que le montant minimum qui peut être reversé sur le compte bancaire du joueur ne peut être inférieur à 15€.

Par exemple :

-1^{er} exemple : le joueur a défini un seuil de reversement à 80€. Suite à un pari gagnant, le solde du compte du joueur passe à 120€. Un reversement automatique de 40€ sera ainsi effectué sur le compte bancaire du joueur renseigné.

-2^e exemple : Le joueur a défini un seuil de reversement à 15€ (le minimum). Suite à un pari gagnant, le solde du compte du joueur passe à 29€. Le reversement automatique ne sera effectué que quand le solde au-delà du montant minimum de 15€ dépasse aussi 15€ (montant minimum de versement).



Ces formalités sont impératives avant de pouvoir parier.

Le joueur peut modifier l'un ou l'autre de ses montants, à tout moment dans son compte joueur sur www.betsson.fr, étant entendu que :

- Toute modification à la hausse ne sera effective **qu'à l'expiration d'un délai de 48h** à compter de sa saisie par le joueur, et ;
- Toute modification à la baisse sera **immédiatement** effective.

En cas d'augmentations et baisses successives des plafonds de modération, Betsson vérifiera que cela ne permette pas une hausse avec effet immédiat par rapport au plafond initial.

Il est demandé au joueur de déterminer un montant au-delà duquel les crédits disponibles inscrits sur son compte sont automatiquement reversés sur un compte de paiement. Aucune opération de jeu ne peut être réalisée tant que le joueur n'a pas déterminé ce montant.

Ces formalités sont réglementaires et donc impératives avant de pouvoir parier.

2.3.2. Attributs du compte provisoire

A. Approvisionnement du compte provisoire

Il est possible d'approvisionner le compte provisoire ouvert par le joueur sur Betsson.fr dans la limite du montant maximum décidé par le joueur via différents moyens :

- par carte bancaire pour un montant minimum de dix euros (10 €) et maximum de cinq mille euros (5 000 €), dans la limite d'utilisation de trois (3) cartes bancaires différentes et sous réserve d'autorisation de l'établissement bancaire ;
- par carte prépayée Paysafecard® pour un montant minimum de 10 euros (10€) et maximum de sept cent cinquante euros (750€) par jour, mille cinq cent euros (1500€) par semaine et trois mille cinq cent euros (3500 €) par mois sous réserve de l'autorisation de Paysafecard®. Afin de couvrir une partie des frais payés par Betsson, une commission est susceptible d'être prélevée. Le titulaire du compte en sera informé le cas échéant avant la validation de la transaction.
- par ApplePay pour un montant minimum de dix euros (10 €) et maximum de cinq mille euros (5 000 €)
- par PayPal pour un montant minimum de dix euros (10 €) et maximum de mille euros (1 000 €)

L'approvisionnement par chèque ou espèce est proscrit.

B. Retraits du compte joueur provisoire

Aucun retrait n'est possible par le joueur sur le compte provisoire tant que le compte joueur n'est pas confirmé.

En cas de clôture du compte provisoire, le joueur a la possibilité de percevoir le solde de son compte joueur sous certaines conditions (voir ci-dessous 2.4.3. **Clôture d'un compte joueur provisoire**).

2.4 Confirmation du compte joueur

2.4.1. Envoi des documents

Pour poursuivre l'utilisation de son compte joueur, il est nécessaire que le compte provisoire soit devenu définitif.

Ainsi, afin de faire passer un compte joueur de l'état de **compte provisoire à l'état de compte définitif**, il est nécessaire de transmettre à la société Betsson, dans un **délaï maximum de 30 jours à compter de la demande d'ouverture du compte sur Betsson.fr**, les pièces justificatives suivantes :

- la copie d'un document officiel en cours de validité comportant sa photographie et justifiant de son **identité et de sa date de naissance** tel que: carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire ;
- La communication d'un document récent portant **justification de l'adresse postale de son domicile** tel que : une quittance de loyer, une facture d'eau, de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone ou son dernier avis d'imposition ou de non-imposition;

L'envoi de ces documents s'effectue en ligne directement via l'application ou le Site.

2.4.2. Vérification des documents ou pièces justificatives

Si les pièces justificatives s'avèrent inexploitables ou non conformes aux informations saisies lors de la souscription, le compte provisoire sera immédiatement clôturé.

Dans l'hypothèse où l'opérateur constate une discordance entre les informations saisies par le joueur et celles résultant des pièces justificatives transmises ou des moyens d'identification mentionnés ou résultant d'une erreur matérielle de saisie, il en avise sans délai le joueur et désactive le compte.

L'opérateur propose alors au joueur de l'autoriser à procéder à la rectification nécessaire. Dans cette hypothèse, le joueur doit valider la rectification lors de sa prochaine connexion à son compte. A défaut de rectification, Betsson clôture le compte sans délai.

A défaut de réception des pièces requises le compte provisoire sera désactivé 30 jours à compter de la demande d'ouverture du compte, puis clôturé 60 jours suivant cette même date de demande d'ouverture du compte. Betsson informera le joueur du motif de cette clôture.

2.4.3. Clôture d'un compte joueur provisoire

Un compte joueur provisoire est clôturé dans les cas suivants :

- Faute d'un retour des pièces justificatives dans un **déla** de **60 jours** à compter de la demande d'ouverture du compte sur Betsson.fr ;
- Si le joueur n'a pas rempli les conditions d'utilisation du compte provisoire telles que décrites dans les présentes ;
- Par la société Betsson, si des informations fournies, telles que les identifiants, comportent des termes considérés comme injurieux ou à caractère raciste ;
- **À l'initiative du joueur**, à partir de la rubrique « Jeu Responsable » « Fermer le compte ». Le joueur peut demander la fermeture de son compte sans frais ;
- **À l'initiative du joueur**, à partir de la rubrique « Auto-exclusion » lorsque celle-ci est configurée sur la durée maximale de douze (12) mois;
- En cas de soupçon avéré d'activités frauduleuses ou criminelles, la société Betsson mènera des investigations, conformément à la loi, pouvant amener à différer tout reversement sur le compte bancaire du joueur, prélever des frais et à suspendre ou clôturer le compte joueur ;
- S'il apparaît que le joueur est exclu de jeux à sa demande, ou si le joueur figure sur le fichier des interdits de jeu ;
- Si une saisie par huissier ou par toute autorité compétente a été faite et remise entre les mains de la société Betsson.

Lorsque le compte provisoire clôturé présente un solde créditeur, la société Betsson met en réserve sans délai la somme correspondante pour une durée de six (6) ans à compter de la clôture du compte.

Durant cette période le joueur peut obtenir le versement de la totalité du montant du solde créditeur en communiquant à la société Betsson les pièces suivantes :

- La copie de sa carte nationale d'identité, d'un passeport ou d'un permis de conduire en cours de validité justifiant de son identité et de sa date de naissance ;
- La communication d'un document portant justification de l'adresse postale de son domicile ;
- Un relevé d'identité bancaire au nom du joueur.

Le joueur peut à tout moment durant ces six (6) ans obtenir le versement de ce solde en fournissant à la société Betsson les pièces justificatives mentionnées ci-dessus, sous réserve que les informations y figurant correspondent exactement à celles déclarées lors de l'ouverture du compte, qu'elles démontrent que le titulaire du compte était alors autorisé à jouer, et que le compte ne fait pas l'objet d'une investigation pour fraude.

Trois (3) mois avant l'expiration de ce délai, la société Betsson informe le titulaire du compte betsson.fr des conditions dans lesquelles il peut obtenir le remboursement de cette somme et du fait que, à défaut d'agir, elle sera acquise à l'Etat. A ce titre, la société Betsson applique des frais de garde et de relance d'un montant de 5 € prélevés trois (3) mois avant l'expiration du délai de six (6) ans.

2.4.4 Collecte de données

Le joueur reconnaît et accepte que :

- les données personnelles sollicitées par la société Betsson et que le joueur est amené à renseigner sur le Site Betsson.fr pour créer son compte, sont **strictement nécessaires à la fourniture du service proposé par la société Betsson**;
- refuser de répondre aux questions et demandes de validation requises, conformément à la réglementation en vigueur (tel que l'acceptation des présentes CGU), lors de son inscription sur le Site peut entraîner l'impossibilité pour la société Betsson d'ouvrir un compte même provisoire ;
- ses données personnelles, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, celles relatives aux informations personnelles du joueur, aux paris, aux réapprovisionnements ou aux retraits

que le joueur aura pu opérer sur son compte joueur, pourront être communiquées conformément aux dispositions de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 à l'ANJ à toute personne mandatée par cette dernière ou à toute autorité officielle compétente.

Par ailleurs, lors de l'inscription, la société Betsson peut proposer au joueur de recevoir des informations. En cochant « oui », le joueur accepte que ses coordonnées personnelles soient transmises à la société Betsson. Ces données serviront notamment à assurer le fonctionnement du Site, la prise de paris, la gestion commerciale et marketing associée. Elles pourront également être communiquées aux sous-traitants et partenaires de la société Betsson, et à des fins de contrôle, à l'ANJ et au certificateur agréé par l'ANJ. **Conformément à la réglementation applicable, les données (et ce incluant les données personnelles) sont conservées pendant six (6) ans après la clôture du compte joueur.**

Le joueur, peut accéder, rectifier, demander la suppression, limiter, s'opposer au traitement des données personnelles le concernant et en demander la portabilité, en adressant un courrier postal à l'adresse suivante ou bien par email :

Betsson France SA, Délégué à la protection des données
230 Route des Dolines,
06560 Valbonne
dpo@betsson.fr

Il peut également introduire une réclamation auprès de la CNIL soit :

- par le biais du [téléservice de plainte en ligne](#)
- en adressant un courrier à l'adresse suivante :
CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 75334
PARIS CEDEX 07

Pour en savoir plus sur l'utilisation et la protection des données personnelles des utilisateurs, le joueur peut se reporter à la **Charte de confidentialité** de la société Betsson.

Conformément à la réglementation, la société Betsson conserve les données (et ce incluant les données personnelles) pendant six (6) ans. À l'issue de ce délai, sauf modification réglementaire qui changerait ce délai, la société Betsson procédera à leur destruction.

2.5 Compte joueur définitif

2.5.1. Création du compte joueur définitif

A. Engagements préalables du joueur

Le joueur doit respecter impérativement les mêmes conditions que pour le compte provisoire.

B. Passage en compte joueur définitif

Le statut du compte joueur passe du statut provisoire au statut définitif une fois les pièces justificatives suivantes reçues et vérifiées :

- La copie de sa carte nationale d'identité, d'un passeport ou d'un permis de conduire en cours de validité justifiant de son identité et de sa date de naissance ;
- La communication d'un document portant justification de l'adresse postale de son domicile ;
- Un relevé d'identité bancaire au nom du joueur

Consécutivement au passage du compte joueur de compte provisoire à compte définitif, l'interdiction de retrait est levée.

2.5.2. Attributs du compte joueur définitif

A. Réapprovisionnement du compte joueur définitif

-Il est possible de réapprovisionner le compte définitif Betsson.fr dans la limite du montant maximum fixé par le joueur par **carte bancaire** pour un montant minimum de 10 euros (10 €) et maximum de cinq mille euros (5 000 €), dans la limite d'utilisation de trois (3) cartes bancaires différentes et sous réserve d'autorisation de l'établissement bancaire.

La carte bancaire utilisée lors d'un approvisionnement du compte Betsson doit être au nom du titulaire du compte Betsson, sauf dans les conditions prévues à l'article 5.4.

-Il est possible de réapprovisionner le compte définitif Betsson.fr dans la limite du montant maximum décidé par le joueur par **carte prépayée Paysafecard®** pour un montant minimum de dix euros (10 €) et maximum de sept cent cinquante euros (750€) par jour, mille cinq cent euros (1500€) par semaine et trois mille cinq cent euros (3500 €) par mois sous réserve de l'autorisation de Paysafecard®. Afin de couvrir une partie des frais payés par la société Betsson, une commission est susceptible d'être prélevée. Le titulaire du compte en sera informé le cas échéant avant la validation de la transaction.

-Il est aussi possible de réapprovisionner le compte définitif Betsson.fr par **virement** pour un montant minimum de 10 euros (10 €), sous réserve que les références du compte dont émane le virement aient été communiquées au préalable à la société Betsson et aient été validées par celui-ci. Les virements ne sont pas plafonnés en montant. Les frais de virement bancaire sont à la seule charge du joueur qui s'y oblige. Le joueur ne pourra utiliser les sommes virées qu'une fois celles-ci effectivement créditées par la banque sur le compte de la société Betsson. Conformément à la réglementation en vigueur, le jeu à crédit est interdit.

L'approvisionnement par chèque ou espèces est proscrit.

B. Retraits du compte joueur définitif

a. **Une fois le compte validé, les fonds peuvent être retirés à tout moment.** Tout transfert de fonds du compte s'effectuera par virement sur le compte bancaire de paiement que le joueur aura renseigné. Aucun transfert de fonds n'est possible via un autre mode de paiement.

Pour retirer les fonds le joueur devra au préalable télécharger le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) d'un compte bancaire de paiement à son nom. Après contrôle et vérification de son RIB, le joueur valide les données de son compte de paiement. Le compte bancaire de paiement doit être un compte ouvert auprès d'un prestataire de service de paiement établi dans l'Union Européenne ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

b. Le joueur perçoit ses gains :

- à tout moment en effectuant un retrait. Le joueur peut retirer tout montant à partir du moment où **son solde disponible pour retrait est supérieur ou égal à quinze (15) euros.** Afin de percevoir ses gains, le joueur devra accéder à la rubrique "Effectuer un Retrait". Cette demande de retrait donnera lieu à un virement vers le compte bancaire qu'il a déclaré et qui a été vérifié. Celui-ci sera versé, sous réserve des délais de traitement des banques, par reversement automatique, conformément au montant fixé par le joueur.

-lors de la clôture de son compte quel qu'en soit la raison. Il est précisé que dans une telle situation, et si le joueur a transmis l'ensemble des pièces justificatives conformes (document d'identité, justificatif de domicile et RIB), la totalité des fonds lui sera reversée sans montant minimum.

Seuls les retraits par virement bancaire sont opérés.

Le joueur a la possibilité de retirer ses dépôts, mais il devra pour cela contacter le Service Client. Une fois la demande validée, un virement sera effectué vers le compte bancaire déclaré par le joueur lors de l'inscription et qui a été validé lors des vérifications.

Tout abondement, bonus, freebet ou autres consenti par la société Betsson au joueur est exclusivement destiné à être joué sur Betsson.fr et n'est en conséquence ni payable ni restituable.

Les retraits de dépôts liés à une offre d'abondement ne sont pas autorisés.

Conformément à la loi, la société Betsson pourra mener des investigations en cas de soupçon d'activités frauduleuses ou criminelles, pouvant amener à différer voire empêcher (dans le cas de mesures de gel des avoirs) le versement sur le compte bancaire du joueur.

2.5.3. Modifications des données

Tout joueur peut demander à modifier les informations de son compte. Lorsque la rectification porte sur les informations relatives à son état civil ou son adresse postale, **le joueur doit envoyer sous un délai de 30 jours à compter de cette rectification :**

- une nouvelle copie d'une pièce d'identité recto-verso : carte nationale d'identité, passeport ou d'un permis de conduire justifiant de l'identité, la date et lieu de naissance du joueur ;

- la communication d'un document récent portant justification de l'adresse postale de son domicile tel que : une quittance de loyer, une facture d'eau, de gaz, d'électricité, d'internet ou de téléphone ou son dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Dans l'hypothèse où Betsson constate une discordance entre les informations saisies par le joueur et les pièces justificatives transmises résultant d'une erreur matérielle de saisie, il en avise sans délai le joueur et lui propose de rectifier ces informations dans un délai de sept jours suivant cet avertissement. Le joueur peut soit procéder lui-même à la rectification des informations initialement saisies en accédant à son compte, soit donner son accord à Betsson pour que celui-ci procède à la rectification nécessaire. Dans cette dernière hypothèse, le joueur doit valider la rectification lors de sa prochaine connexion à son compte. A défaut de rectification, Betsson clôturera le compte sans délai.

Tout joueur qui souhaite modifier ses coordonnées bancaires doit envoyer un nouveau document (Relevé d'Identité Bancaire) portant références du compte de paiement, attestant que le compte bancaire pour les reversements est ouvert au nom du joueur.

Dans l'attente de la réception de cette pièce justificative et de sa vérification par la société Betsson, si le joueur demande un retrait par virement, celui-ci ne sera pas autorisé.

A défaut de réception des pièces justificatives, le compte définitif sera désactivé 30 jours après la demande de modification, puis clôturé 60 jours après la demande de modification. Si les pièces justificatives fournies en cas de modification des données personnelles sont illisibles ou non conformes aux données déclarées lors de la modification, le compte joueur sera clôturé sans délai.

2.5.4. Clôture d'un compte définitif

Un compte définitif est clôturé :

A l'initiative du joueur :

- A partir de la rubrique « Auto-exclusion » ou « Fermer le compte » de son compte joueur, celui-ci peut demander la fermeture de son compte joueur sans frais.

Automatiquement :

- Si le joueur n'effectue aucun pari au cours d'une période de douze (12) mois consécutifs ;
- Si le joueur a effectué des modifications de ses données personnelles sans avoir transmis à la société Betsson les pièces justificatives demandées dans un délai de 60 jours suivant la modification.
- Si le joueur n'a pas rempli les conditions d'utilisation du compte définitif telles que décrites dans les présentes.

Par la société Betsson :

- Si des informations fournies, telles que les identifiants, comportent des termes considérés comme injurieux ou à caractère raciste ;
- En cas de soupçon avéré d'activités frauduleuses ou criminelles, la société Betsson mènera des investigations, conformément à la loi, pouvant amener à différer tout versement sur le compte bancaire du joueur, et à suspendre ou clôturer le compte joueur ;
- S'il apparaît que le joueur est exclu de jeux à sa demande, si le joueur figure sur le fichier des interdits de jeu, ou si le joueur présente des signes graves de jeu excessif ou pathologique ;
- Si une saisie par huissier ou par toute autorité compétente a été faite et remise entre les mains de la société Betsson.

La société Betsson informera le joueur de la clôture et du motif de son compte définitif et du montant éventuellement reversé sur son compte bancaire.

Le solde du compte sera alors versé par virement sur le compte bancaire dont le document portant références du compte de paiement (Relevé d'Identité Bancaire) a été validé.

3. Responsabilités

3.1. Responsabilités du joueur

Toute personne ouvrant un compte joueur sur Betsson.fr déclare que toutes les informations fournies lors de l'inscription, ou en réponse aux demandes de vérification d'identité légales ou demandées par la société Betsson, sont **complètes et exactes**. Le joueur est responsable de ses identifiants qui sont strictement **personnels, confidentiels et ne doivent pas être révélés à un tiers**. A l'exception des cas où cela résulte d'une erreur ou négligence de la part de Betsson, ce dernier décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive ou détournée des identifiants d'un compte joueur et ne saurait être tenu responsable de tout dommage survenu en lien avec cette utilisation. En cas de perte ou de vol de ses identifiants, le joueur doit contacter immédiatement le Service Client.

Le joueur est responsable de toutes les transactions ou actions de jeux qui pourraient être réalisées

avec ses identifiants. Il doit assurer le suivi de ses paris et vérifier le suivi de ses gains.

Sous réserve du respect des obligations de détection et de prévention du jeu excessif qui pèsent sur Betsson, il est entendu que le joueur qui crée un compte joueur sur Betsson.fr reconnaît que son activité de jeu doit rester un divertissement, et que le placement de paris sur le Site ainsi que l'engagement de sommes d'argent doit être fait en toute connaissance des risques de pertes liés à l'activité.

3.2. Responsabilités de Betsson

Malgré ses meilleurs efforts pour offrir à ses clients un environnement de jeu sécurisé et de qualité, la société Betsson ne pourra être responsable vis-à-vis du joueur ou de tout tiers pour toute perte de gains ou de montants escomptés ou dommages directs ou indirects quels qu'ils soient, résultant de :

- L'utilisation non conforme du Site par le joueur ;
- Tout retard, incident, panne ou interruption des services qui ne relèvent pas de son contrôle ;
- Tout cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence ;

Il est par ailleurs précisé qu'en cas d'incident technique Betsson pourra suspendre les services afin d'y remédier dans les meilleures conditions, et dans de tels cas, sa responsabilité ne pourra être engagée.

3.3 Propriété intellectuelle

Le joueur reconnaît que le Site Betsson est destiné à une utilisation personnelle et récréative. Toute utilisation commerciale est proscrite.

Les marques, et autres droits de propriété intellectuelle (incluant notamment les applications, les logiciels, informations, textes, photographies, vidéos, graphiques, animations, logos, symboles) sont la propriété de Betsson ou celle de nos concédants. Aucune utilisation n'est autorisée sans accord écrit et préalable.

Betsson concède aux visiteurs et joueurs du Site un droit personnel non-exclusif, non transmissible et non-cessible d'utilisation de ces droits de propriété intellectuelle dans les conditions prévues aux présentes CGU.

4. Fonctionnement du compte

4.1. Crédit des gains sur le compte joueur

Les gains issus des paris gagnants sont crédités automatiquement sur le compte Betsson du joueur après leur mise en paiement.

4.2. Consultation du compte joueur et modalités d'utilisation

Avec un compte joueur, le joueur est en mesure, sur le Site Betsson.fr :

- d'enregistrer ses paris via Internet 7jours/7 et 24h/24 dans la limite des disponibilités techniques d'accès au service et de l'offre sur le Site. Il est précisé que les différentes données techniques permettant de s'assurer du bon fonctionnement dudit service ont été fournies à l'ANJ par Betsson.fr dans le cadre de la procédure d'obtention de l'agrément ;
- d'assurer le suivi de ses activités sur une durée de 90 jours, à savoir consulter l'historique, sur cette période des gains et des pertes; des offres promotionnelles attribuées par Betsson; des

mouvements financiers du compte. Dans le cas où le joueur souhaite accéder à son historique sur une période plus longue (jusqu'à un (1) an) il devra en faire la demande au Service client qui lui transmettra dans les meilleurs délais;

- de disposer d'informations utiles et parfois exclusives pour parier ;
- d'approvisionner son compte par carte bancaire (dans la limite d'utilisation de trois (3) cartes bancaires différentes) ou par monnaie électronique ou par portefeuille électronique ou par virement (uniquement pour un compte joueur définitif dont les références du compte de paiement ont été vérifiées) ;
- de fixer et de connaître les limites de jeux et de reversement retenus par le joueur en application des articles 16 et 17 du décret n° 2010-518 et de les modifier ;
- de retirer automatiquement ou non tout ou partie des gains ayant été portés au crédit du compte par virement bancaire.

Conformément à la loi, la société Betsson pourra mener des investigations en cas de soupçon d'activités frauduleuses ou criminelles, pouvant amener à déférer ou bloquer tout reversement sur le compte bancaire du joueur.

4.3. Sécurisation des avoirs du joueur par la société Betsson

Pour garantir le montant des avoirs des joueurs, la société Betsson a mis en place un **système de fiducie garantissant, en toutes circonstances, le reversement de la totalité des avoirs exigibles aux joueurs titulaires d'un compte Betsson.fr.**

Le compte de fiducie est géré par la société Equitis, située 92 avenue de Wagram, 75017 Paris. L'acceptation des présentes CGU vaut acceptation par le joueur du bénéfice de ce contrat de sécurisation des avoirs des joueurs du site.

4.4. Monnaie utilisée

L'euro (€) est la monnaie utilisée pour toutes les opérations réalisées sur Betsson.fr, que ce soit pour un dépôt, un versement, des gains obtenus au travers de paris ou une offre promotionnelle.

4.5. Interdits de jeu

S'il le souhaite, le joueur peut demander volontairement à être interdit de jeux (casinos, cercles et clubs de jeux, jeux en ligne) auprès de l'ANJ en remplissant le formulaire en ligne (<https://anj.fr/ts/demande-interdiction>) ou en envoyant un courrier postal à l'adresse suivante :

Autorité Nationale des Jeux - Service interdiction de jeux
11 boulevard Gallieni
92130 Issy-les-Moulineaux France

La société Betsson procède à une interrogation automatique de ce fichier à l'ouverture du compte et à chaque connexion du joueur sur le Site.

L'interrogation du fichier des interdits de jeu s'effectue selon la procédure sécurisée définie par l'ANJ. A l'occasion de ces vérifications, tout compte joueur appartenant à un individu présent sur le fichier des interdits de jeu est clôturé sans délai et le joueur en est informé immédiatement.

5. Utilisation du Compte joueur

5.1. Usage

Le compte joueur est **strictement personnel**. En particulier, le joueur doit s'assurer que les mineurs, les majeurs protégés et d'autres personnes vulnérables sous sa garde n'utilisent pas son compte.

Seuls les paris placés et actions de jeu depuis le compte joueur sont pris en compte et tous les gains effectués sur le Site sont crédités sur celui-ci.

En cas d'utilisation par un tiers du compte joueur, la responsabilité de la société Betsson ne pourra être engagée.

5.2. Paris non autorisés

Les paris sur instructions (effectués par des bookmakers ou des agents de paris) ne sont pas autorisés. Les paris sur des manifestations auxquelles participe le joueur, en tant que sportif participant, en tant que **propriétaire, entraîneur ou responsable d'un club participant ou pour lesquelles il est mandaté par une personne participante, sont interdits.**

En cas d'infraction aux règles des deux paragraphes précédents, la société Betsson annulera tous les paris placés et/ou refusera de verser tous gains ou toutes mises engagées.

La société Betsson prendra ces mesures après avoir pris connaissance du fait que le joueur fait partie de l'un des groupes susmentionnés.

5.3. Outils tiers

L'usage de robots, automates, appareils mécaniques, appareils électroniques ou tout autre appareil permettant des décisions automatiques sur n'importe quels jeux ou paris proposés sur le Site est formellement interdit.

Dans le cas de suspicion avérée d'utilisation d'un tel appareil, la société Betsson suspendra le compte joueur en question durant l'investigation et à l'issue de cette période d'investigation, pourra annuler les paris placés à l'aide de ces outils et/ou choisir de clôturer le compte en fonction de l'ampleur de la fraude.

5.4. Cas de fraude ou de soupçon avéré de fraude

La société Betsson peut mettre en place le blocage de toute opération, ainsi que la suspension temporaire du compte, voire sa clôture en cas de fraude caractérisée et/ou de tentative de fraude avérée et/ou de non-respect des présentes conditions générales tels que :

- la participation à des activités de blanchiment d'argent ou de terrorisme,
- les cas de clôture suivie d'une réouverture de compte qui deviendraient répétées de manière excessive et inexplicite chez un même joueur,
- les cas d'utilisation d'un compte joueur par une tierce personne,
- les cas d'usurpation ou tentative d'usurpation d'identité,
- les cas d'utilisation d'un moyen de paiement obtenu de manière frauduleuse ou faisant l'objet de répudiations bancaires abusives,
- les cas d'utilisation d'une carte tiers. L'utilisation d'une carte bancaire tiers sur un compte joueur sans l'autorisation du titulaire de la carte contrevient aux présentes CGU et sera considéré comme une fraude. A défaut de recevoir une copie de la pièce d'identité du titulaire de la

carte tiers ainsi qu'une attestation confirmant l'autorisation d'utilisation de ladite carte pour les dépôts effectués, le compte sera clôturé et les fonds déposés avec la carte tiers, seront mis en réserve.

- les cas de tentatives de retrait à destination d'un compte bancaire tiers,
- les cas d'envois de documents falsifiés et/ou altérés,
- les similitudes de comportements entre plusieurs comptes joueurs ou informations permettant d'avérer un partage de comptes joueur (identité de comptes bancaires, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone, adresse IP, supports numériques, prises de jeu identiques, utilisation d'un nombre élevé de moyens de paiements différents),
- les cas de contournement de manière délibérée de nos règles et nos systèmes pour tirer profit de diverses offres promotionnelles,
- les cas de fraude au bonus qui correspondent à l'ouverture multiple de comptes ayant pour but de bénéficier de l'offre de bienvenue à plusieurs reprises. Les comptes multiples sont identifiés notamment par l'utilisation des mêmes données personnelles, par l'utilisation du même appareil ou adresse IP. En cas de fraude ou de soupçon avéré de fraude dans l'ouverture des comptes, ceux-ci seront clôturés et le montant des bonus crédités seront confisqués.
- les cas de prises de jeu inhabituelles (volume et intervalles de temps très rapprochés, prises de jeu importantes sur des cotes très faibles, prises de jeu sur l'ensemble des sélections d'un même pari, prises de jeu récurrentes sur des offres de paris annulées),
- les cas de fraude et de collusion entre joueurs participant à un syndicat de paris, regroupant plusieurs utilisateurs dans le but de coordonner des actions de jeu.

En cas de clôture du compte pour fraude, le solde sera reversé sur le compte bancaire renseigné par le joueur si celui-ci a été vérifié (compte joueur définitif).

Toute fraude ou tentative de fraude avérée et plus généralement toute infraction, manifestée par un commencement d'exécution, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions pénales en vigueur.

En cas de fraude ou de soupçon avéré de fraude pesant sur une manifestation sportive, les prises de jeu sont interrompues, le (ou les) compte(s) frauduleux sera/seront clôturé(s), le solde reversé sur le compte bancaire renseigné par le joueur si celui-ci a été vérifié et en cas de compte joueur définitif.

5.5. Frais

Dans le cadre de la gestion des comptes joueurs et le traitement des potentielles incidents/irrégularités pouvant survenir sur ces derniers, la société Betsson facturera des frais en fonction des modalités décrites ci-dessous.

Frais de gestion de compte :

-Frais en cas de clôture définitive d'un Compte provisoire présentant un solde créditeur à l'expiration du délai de cinq (5) ans et neuf (9) mois à compter du jour de la clôture du compte. Dans cette hypothèse, le solde est bloqué et mis en réserve pour une durée de six (6) ans à compter de la date fermeture du Compte. Trois (3) mois avant la fin de cette période de six (6) ans, la société Betsson facturera des frais de gestion d'un montant forfaitaire de cinq (5) euros sur le solde restant sur le Compte, étant entendu que le solde du compte ne pourra jamais être négatif. Au terme de la période de six (6) ans, le solde restant sera alors reversé à l'Etat conformément à la réglementation. Au-delà des frais mentionnés ci-dessus, les fonds des joueurs seront placés en réserve lorsque le cadre légal et réglementaire l'exige.

Frais d'incidents :

Des frais d'incidents seront prélevés dans les cas suivants :

i) création non autorisée d'un Compte joueur, c'est à dire ne respectant pas les conditions de l'article 2.1 des CGU (ouverture par une personne inscrite sur le fichier national des interdits de jeux de l'ANJ, titulaire d'un Compte en auto-exclusion ou par n'importe quelle personne titulaire d'un compte joueur actif sur le site Betsson.fr, ayant tenté d'ouvrir un autre Compte de Jeu).

ii) création de compte résultant d'une usurpation d'identité, ou d'une collusion entre joueurs participant à un syndicat de paris.

Dans ces deux hypothèses, la société Betsson, avant de clôturer les comptes concernés, **facturera des frais d'incidents d'un montant de cinquante pourcent (50%) des dépôts réalisés sur le compte joueur frauduleux, dans la limite maximale de deux cent cinquante euros (250€)**. Les gratifications et les paris placés à partir de ces comptes joueurs ayant fait l'objet de gains seront annulés.

iii) en cas d'opposition abusive et avérée sur carte bancaire : dans cette hypothèse et après investigations, **la société Betsson facturera 100 % du montant de l'opposition**. Toute opposition abusive est susceptible d'entraîner l'annulation de tout bonus et/ou gratification versé par la société Betsson.

6. Bonus et abondements

Les abondements ou les bonus sont des crédits de jeu offerts par l'opérateur. Ils ne peuvent être utilisés que pour parier sur le Site Betsson et ne sont en conséquence ni payables, ni restituables. Ainsi, les retraits de dépôts provenant d'une offre d'abondement ou de bonus ne sont pas possibles. Ils sont personnels, non transférables et non échangeables.

Certains bonus peuvent être soumis à des conditions de jeu (cote, nombre de paris, montant joué) et/ou à des conditions de retrait, et ont une durée de validité définie. Les règles du bonus préciseront les modalités applicables.

Chaque type de bonus n'est attribuable qu'une fois par promotion, utilisateur, adresse IP, ordinateur, famille, adresse résidentielle, numéro de téléphone, carte bancaire ou compte bancaire.

La société Betsson pourra modifier le montant des bonus alloués et substituer une offre de bonus à une autre, à tout moment sans préavis, raison ou justification, étant entendu que ces modifications ne s'appliqueront pas aux bonus ou offres déjà alloués.

La clôture du compte joueur, quelqu'en soit la raison, entraîne la perte de ces bonus et abondements.

Les règles spécifiques des bonus sont à retrouver dans les Règlements des paris ou dans les conditions particulières accompagnant chaque offre.

7. Démarche « Jeu responsable »

7.1. Stratégie de jeu responsable sur Betsson.fr :

Le jeu doit rester une activité récréative et de divertissement et le joueur ne doit pas avoir d'espérances déraisonnables de gains sur le site.

La société Betsson est consciente des risques liés au jeu pathologique et souhaite accompagner les joueurs en mettant à leur disposition tous les moyens pour lutter contre l'addiction et le jeu pathologique.

7.2. Moyens mis en œuvre sur le Site

Le joueur doit saisir trois (3) limites lors de l'ouverture de son compte joueur :

- une limite de dépôts qui est un montant en euros. Cette limite est gérée sur sept (7) jours glissants ;
- une limite de ses activités de paris qui est un montant en euros. Cette limite est gérée sur sept (7) jours glissants ;
- un seuil de reversement automatique de ses gains par virement bancaire vers son compte bancaire.

Il pourra ensuite modifier ces trois (3) limites en accédant à son compte joueur, via la rubrique « Auto-limitations ».

Il peut également à tout moment après son inscription et l'ouverture de son compte s'exclure des services de Betsson et bloquer son compte de façon temporaire (auto-exclusion) ou permanente (Clôture de compte). Une fois la demande traitée et le compte bloqué et/ou fermé, plus aucun pari, action de jeu, dépôt ou retrait ne seront acceptés et le joueur ne recevra plus de communication commerciale. Les paris en cours seront maintenus.

L'auto-exclusion doit respecter les modalités suivantes :

- La durée d'une exclusion temporaire ne peut être inférieure à vingt-quatre heures, ni supérieure à douze mois. Par ailleurs, Betsson contactera par tous moyens les joueurs présentant des pertes significatives eu égard à leur capacité de jeu et à leur fréquence d'approvisionnement, afin de s'assurer avec eux de la maîtrise de leur comportement de jeu et pour leur communiquer l'ensemble des informations concernant l'aide qu'ils peuvent recevoir. **Des actions individualisées et graduées seront prises par Betsson en fonction du niveau de risque identifié.**

Dans les cas où la société Betsson considère que le joueur présente de sérieuses difficultés dans la maîtrise de son activité, et que l'utilisation continue des services porte préjudice à la santé et au bien-être du joueur la société Betsson clôturera définitivement le compte. Le joueur sera informé des faits ayant motivé cette mesure exceptionnelle, de même que l'ANJ.

8. Fiscalité

Le joueur doit se conformer à la législation en vigueur concernant la fiscalité de ses gains.

9. Contrôle et vérifications

9.1. Vérifications par la société Betsson

La société Betsson a la possibilité de demander à tout moment à un joueur titulaire d'un compte joueur de transmettre tout document **permettant à Betsson de faire des vérifications quant à son identité, âge ou afin d'accomplir des investigations liées à la lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent.**

Dans l'attente de la réception de documents complémentaires demandés par la société Betsson, le compte joueur pourra être suspendu pour une durée raisonnable et limitée dans le temps.

En cas de non réception des documents nécessaires à ladite vérification dans un délai raisonnable porté à la connaissance du titulaire du compte joueur, il sera procédé à la clôture du compte joueur

concerné et à la mise en réserve des fonds.

9.2. Actions en cas de fraude ou tentative de fraude

Toute opération ou transfert d'argent sera soumis préalablement à un processus de vérification de fraude qui peut conduire à bloquer les fonds ou demander des informations complémentaires au joueur.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, les données personnelles, les données de jeu et financières pourront être transmises à l'ANJ et à l'organisme certificateur (prévu à l'article 23 de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne).

Elles pourront aussi être transmises à la cellule de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins (Tracfin) rattachée au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, en cas de soupçon de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme.

10. Réclamations clients

Pour toute question ou réclamation, il est possible de contacter gratuitement le Service Client de la société Betsson :

- par le formulaire en ligne accessible via la rubrique « Aide et Contact » du Site Internet www.betsson.fr ou des applications Betsson.
- Par **email** en écrivant à l'adresse email suivante serviceclient@betsson.fr, ou
- Par **courrier** postal à :

Betsson - Service Client
230 Route des Dolines,
06560 Valbonne

- Par **chat en direct** : Les clients peuvent contacter le Service Client via le chat en direct durant les heures d'ouverture.

Toutes insultes, menaces, injures ou autres à l'encontre du service client ou de Betsson, ses salariés, dirigeants, actionnaires et partenaires pourra entraîner la clôture définitive du compte joueur.

En cas de litige, le client est en mesure de recourir au règlement amiable de celui-ci conformément à l'article L211-3 du Code de la consommation. Pour cela, le client peut recourir gratuitement au service du Médiateur des Jeux en Ligne sous réserve d'avoir préalablement contacté le Service client de Betsson pour faire part de son problème.

- **Médiateur des jeux en ligne** : <http://www.mediateurdesjeuxenligne.fr>

Monsieur le Médiateur, Autorité Nationale des Jeux,
11 boulevard Gallieni, 92130 Issy-les-Moulineaux
01.57.13.13.00
mediation@ANJ.fr